

La formation en bref

- Durée :** 11 mois - 1 540 heures
- Organisation :** alternance cours + stages
- 2 Rentrées :** fin août et Janvier
- Capacité d'accueil :** 80 + 20
- Voies d'accès :** formation initiale, continue, apprentissage, VAE

Où exerce l'aide-soignant ?

- Hôpitaux et cliniques
- Structures médico-sociales / EHPAD
- Soins à domicile

Public visé

Accès à la formation réglementé par arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/>

Pré requis

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1. La **formation initiale**, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
2. La **formation professionnelle continue**, sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant
3. La **validation des acquis de l'expérience professionnelle**, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Possibilités d'évolution

- Insertion professionnelle rapide
- Évolutions possibles vers IDE, AP, AES, ASC, etc.

Lieux

- Site GUÉRET (IFMS): rentrée septembre
- Site AUBUSSON (Lycée Jean Jaurès): rentrée janvier

Certification Qualiopi

N° OUA2109AOCHGUE

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont le développement des compétences professionnelles attendues afin d'être capable de mettre en œuvre les trois missions de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Organisation de la formation

Parcours complet de formation = 1540 heures (770 heures de formation théorique et pratique + 770 heures de formation en milieu professionnel) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>

Bloc de compétences 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (168 heures)

- **Module de formation 1 :** Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures)
- **Module de formation 2 :** Repérage et prévention des situations à risque (21 heures)

Bloc de compétences 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration (294 heures)

- **Module de formation 3 :** Evaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures)
- **Module de formation 4 :** Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182 heures)
- **Module de formation 5 :** Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)

Bloc de compétences 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants (91 heures)

- **Module de formation 6 :** Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures)
- **Module de formation 7 :** Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)

Bloc de compétences 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention (35 heures)

- **Module de formation 8 :** Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures)

Bloc de compétences 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques (105 heures)

- **Module de formation 9 :** Traitement des informations (35 heures)
- **Module de formation 10 :** Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques (70 heures)

L'enseignement clinique s'articule autour de **4 stages en milieu professionnel avec évaluation des compétences en stage**. Au moins une période clinique doit être effectuée auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès des personnes âgées.

Pour les parcours partiels (Bac A.S.S.P. ; Bac S.A.P.A.T ; D.E. AES ; D.E. Ambulancier ; D.E. Aux.Puér. ; Titre Pro. A.D.V.F. ; Titre Pro. A.S.M.S. ; A.R.M. et V.A.E.) : prendre contact avec l'Institut.

L'institut propose la formation aide-soignante par la voie de l'apprentissage (selon capacité d'accueil) : Pour candidater à l'IFAS : présentation d'un dossier complet qui doit être validé au préalable par le Centre de Formation Sanitaire et Social Nouvelle Aquitaine

Méthodes pédagogiques

- Cours, travaux dirigés et pratiques
- Simulation en santé
- Analyse de situations professionnelles
- Accompagnement pédagogique individualisé

Évaluations et certification

- Évaluations par blocs de compétences
- Évaluation en milieu professionnel
- Attestation AFGSU niveau 2
- Diplôme d'État Aide-Soignant délivré par la DREETS à l'issu du jury de délibération après validation des compétences

Accessibilité & accompagnement

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFAS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec le responsable des instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

Coût & financement

Droits d'inscription : 110 € Nets de taxes ces frais sont à acquitter dès l'inscription

Formation INITIALE : Financement est assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Formation PROFESSIONNELLE : Frais de formation : 6800 €

Possibilité de prise en charge employeur ou OPCO ou autres (transitions pro, pôle emploi, autres)

Renseignements - Contact

Pour toute demande d'inscription ou d'informations administratives, pédagogiques et handicap, contacter le secrétariat

Accueil téléphonique : 05 55 51 70 60

Adresse mail : ifsiech-guerset.fr

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h

Site Internet : <https://ch-guerset.fr/ifs/>

Adresse postale : Instituts de formation aux Métiers de la Santé de Guéret, 26 Chemin des Amoureux 23000 Guéret